

AMNESTY INTERNATIONAL ÉF-AI  
Index AI : POL 10/03/98  
DOCUMENT EXTERNE  
Londres, 17 juin 1998

EMBARGO  
17 juin 1998  
10 heures GMT

RAPPORT ANNUEL 98  
D'AMNESTY INTERNATIONAL  
Présentation

#### Note au lecteur

Les résumés ci-joints donnent un aperçu global des atteintes aux droits humains décrites dans le Rapport annuel 98 d'Amnesty International. Pour obtenir des informations plus détaillées, prière de se reporter au rapport lui-même.

Les chiffres fournis ci-après sur les atteintes commises en 1997 s'appuient sur des informations tirées du Rapport annuel 98. Ces données chiffrées indiquent le nombre de pays et territoires où ont été perpétrées des atteintes aux droits fondamentaux mais ne fournissent pas de détails sur le nombre de victimes.

Principales formes de violations des droits de l'homme recensées à travers le monde dans le Rapport annuel 98

Exécutions extrajudiciaires

- ° Des personnes ont ou auraient été victimes d'exécutions extrajudiciaires dans 55 pays.

“Disparitions”

- ° Des personnes ont “disparu” en 1997 ou n'avaient toujours pas été retrouvées après avoir “disparu” au cours des années précédentes dans 31 pays.

Torture et mauvais traitements

- ° Des personnes auraient été torturées ou maltraitées par les forces de sécurité, la police ou d'autres agents de l'État dans 117 pays.

- ° Dans 41 pays, des détenus sont ou seraient morts après avoir été torturés ou maltraités, privés de soins médicaux, ou soumis à des conditions carcérales cruelles, inhumaines ou dégradantes.

Prisonniers d'opinion

- ° Des prisonniers d'opinion avérés ou probables étaient détenus dans 87 pays.

Procès inéquitables

- ° Dans 34 pays, des prisonniers politiques se trouvaient derrière les barreaux après avoir été condamnés à l'issue de procès iniques en 1997.

Détention sans inculpation ni jugement

- ° Des personnes ont été arrêtées et détenues de manière arbitraire, ou ont été maintenues en détention sans inculpation ni jugement dans 55 pays.

Péine de mort

- ° Des exécutions ont eu lieu dans 40 pays.
- ° Des prisonniers étaient sous le coup d'une condamnation à mort dans au moins 70 pays.

Exactions commises par les groupes armés d'opposition

- ° Les groupes armés d'opposition se sont livrés à de graves exactions, telles que des homicides arbitraires et délibérés de civils, des actes de torture et des prises d'otages dans 31 pays.

## AFRIQUE

En 1997, la poursuite des conflits armés et des troubles socio-politiques a entraîné d'effroyables violations des droits humains sur le continent africain. Les coupables n'ont guère eu à répondre de leurs actes et ont continué de se livrer à des violences en toute impunité.

L'année écoulée a néanmoins vu quelques avancées. Au Mali, toutes les condamnations à mort ont été commuées en peines de réclusion à perpétuité. Au Malawi, toutes les sentences capitales ont également été commuées et le président s'est engagé à ne plus autoriser aucune exécution. En Afrique du Sud, les travaux de la Commission de la vérité et de la réconciliation ont permis de recueillir de nouvelles informations sur des violations des droits fondamentaux commises par les forces de sécurité dans les années 80 et de découvrir des tombes secrètes. Sur l'ensemble du continent, les mutilations génitales féminines et leurs terribles conséquences sont devenues une question dramatique et un sujet de préoccupation largement partagé.

Dans la région des Grands Lacs, les massacres se sont multipliés et la situation des droits humains n'a cessé de se détériorer.

Au Rwanda, le nombre d'homicides illégaux commis par des soldats et des groupes armés a augmenté de manière alarmante. Ni les personnes âgées, ni les femmes, ni les jeunes enfants n'ont été épargnés, et plusieurs personnes travaillant pour des organisations internationales ont été assassinées. Amnesty International a émis de sérieux doutes sur l'équité des premiers procès de personnes accusées de participation au génocide de 1994. Les prisons et les centres de détention rwandais abritaient plus de 150 000 personnes. Au Burundi, des prisonniers ont continué d'être condamnés à l'issue de procès politiques iniques, et plus d'une centaine de sentences capitales ont été prononcées. Les pourparlers de paix ont été ajournés à plusieurs reprises. La situation a très peu évolué et des massacres imputables aux forces gouvernementales et aux groupes armés ont continué d'être signalés. Des civils sans défense, essentiellement des réfugiés hutu, se sont fait massacrer par des soldats et des groupes armés dans la République démocratique du Congo, mais le nouveau gouvernement n'a pas autorisé les Nations unies à venir enquêter sur ces tueries.

Au Congo, des milliers de civils ont été tués, souvent en raison de leur appartenance ethnique, dans les combats qui ont opposé les forces gouvernementales, alliées à des milices civiles armées, et les groupes armés d'opposition. Les hostilités ont cessé en octobre lorsque Denis Sassou-Nguessou a pris le pouvoir, mais de graves violations des droits humains ont continué d'être perpétrées et de nombreux civils ont été victimes d'homicides illégaux. Au Libéria, la nécessité de s'attaquer au problème de l'impunité est devenue impérative au lendemain de la signature de l'accord de paix ayant mis fin à sept années de guerre civile. Malgré certaines améliorations apportées à la situation des droits fondamentaux, de nombreuses atteintes à ces droits ont continué d'être recensées. Samuel Dokié, ancien vice-président de l'Assemblée législative de transition, semble avoir été victime d'une exécution extrajudiciaire. Amnesty International a souligné la nécessité de poursuivre les coupables et de rebâtir les institutions afin de rétablir l'État de droit et de faire respecter les normes internationales relatives aux droits humains.

En Sierra Leone, l'État de droit s'est également effondré à la suite d'un coup d'État militaire perpétré le 25 mai. Suite à l'intervention d'une force de maintien de la paix dirigée par le Nigéria (ECOMOG), il a été convenu que le gouvernement serait reconduit dans ses fonctions début 98. Des centaines de personnes ont été arbitrairement arrêtées et placées en détention ; nombre d'entre elles ont été torturées et maltraitées. En Somalie, la primauté du droit n'a pas été rétablie depuis l'effondrement des institutions de l'État en 1991. En Angola, tandis que l'État étendait son autorité aux régions jusque-là contrôlées par l'UNITA, tant le gouvernement que l'UNITA se sont rendus responsables d'homicides arbitraires et délibérés. Dans les zones urbaines, la police a torturé et tué des suspects de droit commun. L'UNITA a par ailleurs emprisonné certains de ses membres, soupçonnés de dissidence, dans les régions qu'elle contrôlait.

Dans la région de la Casamance, au Sénégal, les soldats et l'opposition armée ont eu recours aux arrestations arbitraires et à la torture pour gérer le conflit politique ; le phénomène des homicides illégaux a été de nouveau observé à partir du mois de juillet. Au Mozambique, la police a torturé des dizaines de suspects de droit commun, sévices qui ont rarement fait l'objet d'enquêtes approfondies. Au Soudan, les manifestants hostiles au gouvernement ont été fréquemment battus. Au moins deux

détenus sont morts après avoir été torturés. Les peines de flagellation étaient couramment infligées pour punir les « troubles à l'ordre public » ou les « atteintes aux bonnes mœurs ». En décembre, 25 femmes ayant participé à des manifestations ont reçu chacune 10 coups de fouet.

Dans 14 pays, des détenus sont ou seraient morts après avoir été victimes de torture ou de mauvais traitements, privés de soins médicaux, ou soumis à des conditions carcérales cruelles, inhumaines ou dégradantes. En Afrique du Sud, plus d'une centaine de morts en détention ont été signalés. Au Nigéria, l'absence quasi totale de soins médicaux et la dureté des conditions carcérales ont entraîné un taux de mortalité très élevé parmi les prisonniers. Le gouvernement s'est gardé d'enquêter sur la mort de deux prisonniers d'opinion, parmi lesquels figurait un ancien vice-président de la République, le général de division en retraite Shizu Musa Yar'Adua. En Ouganda, 60 prisonniers sont morts après avoir été soumis à des conditions de vie inhumaines. Le recours généralisé à la torture et aux mauvais traitements a entraîné la mort d'au moins sept autres victimes.

Les libertés d'expression et d'association ont été gravement réprimées, et des prisonniers d'opinion avérés ou probables ont été dénombrés dans 27 pays.

Au Nigéria, des centaines de personnes, parmi lesquelles des dizaines de journalistes et de défenseurs des droits humains, ont été appréhendés ; elles étaient toutes des prisonniers d'opinion. Certaines ont été maintenues en détention au secret pendant des mois, sans inculpation ni jugement. Beaucoup ont été battus. Les forces de sécurité ont interrompu des rassemblements publics organisés par des groupes militant en faveur des droits fondamentaux ou de la démocratie. Au Cameroun, des centaines d'opposants ou de détracteurs du gouvernement, dont des membres et des sympathisants de partis politiques d'opposition, ont été harcelés, emprisonnés et torturés. Au moins huit personnes sont décédées après avoir été torturées. Au Kenya, des policiers ont violemment interrompu des rassemblements pacifiques appelant à la réforme. Des militants des droits humains, des défenseurs de la démocratie et des journalistes ont été blessés, et au moins 14 personnes sont mortes. Des dizaines de journalistes ont été arrêtés en Éthiopie, de même que des centaines d'opposants et de détracteurs du gouvernement. Au Tchad, les forces de sécurité ont proféré des menaces de mort contre certains défenseurs des droits fondamentaux.

Neuf pays africains ont procédé à des exécutions judiciaires. Une exécution a eu lieu au Cameroun, pour la première fois depuis 1988. Au Burundi, pour la première fois depuis 1981, six personnes ont été exécutées. Au Nigéria, au moins 45 prisonniers ont été condamnés à mort et 33, exécutés. Au moins 74 personnes ont été condamnées à la peine capitale au Kenya, et plus de 750 autres étaient sous le coup d'une condamnation à mort. En Ouganda, plus d'un millier de prisonniers étaient sous le coup d'une sentence capitale.

Dans 12 pays d'Afrique, des groupes armés d'opposition se sont livrés à de graves exactions, telles que des homicides arbitraires et délibérés, des actes de torture, notamment des viols, et des enlèvements. La Lord Resistance Army (LRA, Armée de résistance du Seigneur), un groupe armé d'opposition ougandais soutenu par les autorités de Khartoum, a enlevé des centaines d'enfants ougandais et les a incarcérés dans des camps au Soudan. Les enfants y ont subi des mauvais traitements et ont été obligés de tuer des civils et des soldats faits prisonniers. Des centaines de fillettes et de jeunes filles enlevées ont été violées après avoir été contraintes de se marier.

Principales formes de violations des droits de l'homme recensées en Afrique dans le Rapport annuel 98

#### Exécutions extrajudiciaires

° Des personnes ont ou auraient été victimes d'exécutions extrajudiciaires dans 21 pays de la région.

#### “Disparitions”

° Des personnes ont “disparu” en 1997 ou n'avaient toujours pas été retrouvées après avoir “disparu” au cours des années précédentes dans huit pays d'Afrique.

#### Torture et mauvais traitements

° Des personnes auraient été torturées ou maltraitées par les forces de sécurité, la police ou d'autres agents de l'État dans 31 pays africains.

° Dans 14 pays, des détenus sont ou seraient morts après avoir été torturés ou maltraités, privés de soins médicaux, ou soumis à des conditions carcérales cruelles, inhumaines ou

dégradantes.

Prisonniers d'opinion

- ° Des prisonniers d'opinion avérés ou probables étaient détenus dans 27 pays de la région.

Procès inéquitables

- ° Dans huit pays, des prisonniers politiques se trouvaient derrière les barreaux après avoir été condamnés à l'issue de procès iniques en 1997.

Détention sans inculpation ni jugement

- ° Des personnes ont été arrêtées et détenues de manière arbitraire, ou ont été maintenues en détention sans inculpation ni jugement dans 20 pays.

Peine de mort

- ° Des exécutions ont eu lieu dans neuf pays.
- ° Des prisonniers étaient sous le coup d'une condamnation à mort dans 16 pays.

Exactions commises par les groupes armés d'opposition

- ° Les groupes armés d'opposition se sont livrés à de graves exactions, telles que des homicides arbitraires et délibérés de civils, des actes de torture et des prises d'otages dans 12 pays.

AMNESTY INTERNATIONAL ÉF-AI  
Index AI : POL 10/05/98  
DOCUMENT EXTERNE  
Londres, 17 juin 1998

EMBARGO  
17 juin 1998  
10 heures GMT

RAPPORT ANNUEL 1998  
D'AMNESTY INTERNATIONAL  
Présentation

#### Note au lecteur

Les résumés ci-joints recensent brièvement les atteintes aux droits de l'homme décrites en détail dans le Rapport annuel 1996 d'Amnesty International. Pour de plus amples informations, prière de se reporter au rapport lui-même.

Les chiffres fournis ci-après sur les atteintes commises dans le monde entier en 1995 s'appuient sur des informations tirées du Rapport annuel 1996. Ces données chiffrées indiquent le nombre de pays où ont été perpétrées des violations des droits fondamentaux et, s'il est connu, le nombre des victimes.

Dans bien des cas, il est pratiquement impossible de déterminer le nombre exact de victimes étant donné la nature et l'interdépendance des violences commises. C'est pourquoi ces chiffres ne sont qu'une estimation, le nombre réel des victimes étant probablement beaucoup plus élevé.

## AMÉRIQUES

Principaux événements de l'année civile 1997  
recensés dans le Rapport annuel 1998

L'impunité était une pratique persistante et endémique, constituant un obstacle à toute amélioration de la situation des droits humains dans les Amériques. Des cas de torture, de mauvais traitements, de "disparitions" et d'exécutions extrajudiciaires ont été régulièrement signalés dans toute la région. Les défenseurs des droits humains et les journalistes qui dénonçaient ces violations, entre autres, ont souvent été à leur tour pris pour cibles. En Argentine, les brutalités policières se sont multipliées, faisant de nombreuses victimes ; certaines ont été grièvement blessées et d'autres sont mortes. Ces faits mettaient en évidence le décalage entre les dispositions légales qui prévoient de prévenir et de sanctionner la torture et la réalité : la police avait manifestement coutume d'entraver les informations judiciaires concernant les plaintes, et ces enquêtes étaient caractérisées par une extrême lenteur.

Des progrès ont été enregistrés au Brésil, où la torture – très répandue dans le pays – est devenue, en mars, un crime sanctionné par le Code pénal. Des projets de loi étaient également en cours d'examen qui permettraient, s'ils étaient adoptés, de réduire l'impunité grâce à une réforme de la police, du système de justice pénale et du pouvoir judiciaire, ainsi qu'à la création d'un mécanisme fédéral de protection des témoins. Toutefois, dans l'État de Rio de Janeiro, le nombre de personnes victimes de tirs mortels de la police a continué de croître depuis qu'un décret prévoit de substantielles augmentations de salaire pour les policiers ayant agi « avec courage et sans crainte ». Dans tout le pays, des centaines de personnes ont été tuées par la police et les escadrons de la mort liés aux forces de sécurité, dans des circonstances donnant à penser qu'il s'agissait peut-être d'exécutions extrajudiciaires.

Le nombre de morts était aussi extrêmement élevé en Colombie, où des centaines de personnes ont également été tuées par les forces de sécurité et les groupes paramilitaires opérant avec leur assentiment ou leur soutien. En septembre, le rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires s'est rendu aux États-Unis, où des cas de personnes abattues par la police dans des circonstances controversées ont été signalés. Toujours aux États-Unis, des cas de torture et de mauvais traitements infligés par la police et les gardiens de prison ont été signalés, entraînant parfois la mort de la victime. Des châtiments corporels ont été recensés dans certains pays des Caraïbes, dont Trinité-et-Tobago, la Jamaïque et les Bahamas.

Concernant les "disparitions" dans la région, les procédures judiciaires engagées dans d'autres pays pour déterminer le sort de leurs ressortissants ayant "disparu" en Argentine entre 1976 et 1985 se sont poursuivies. Les autorités argentines ont refusé de coopérer avec les tribunaux espagnols. Des investigations en cours sur des "disparitions" survenues les années précédentes ont continué au Chili, en Équateur, au Guatemala, au Mexique et au Paraguay, tandis que de nouveaux cas de "disparitions" étaient signalés en Colombie et au Mexique.

En Colombie, au moins 140 personnes ont "disparu" après avoir été arrêtées par les forces de sécurité ou les groupes paramilitaires. Dans les zones urbaines, les escadrons de la mort continuaient d'éliminer les personnes considérées comme des « déchets de la société ». Au Mexique, au moins 30 personnes ont "disparu" après avoir été arrêtées, la plupart du temps dans le cadre d'opérations anti-drogue ou anti-insurrectionnelles. La majorité d'entre elles ont été torturées avant d'être relâchées à la suite de campagnes menées en leur faveur, mais au moins 10 n'avaient toujours pas été retrouvées.

Les conditions carcérales étaient toujours extrêmement dures dans la région, notamment au Guyana, en Jamaïque, au Pérou, à Trinité-et-Tobago et au Vénézuéla, constituant souvent un traitement cruel, inhumain ou dégradant. Au Pérou, les conditions dans les prisons de haute sécurité, où étaient incarcérées les personnes accusées de terrorisme, étaient particulièrement

difficiles ; au Vénézuéla, la surpopulation extrême, l'insalubrité des locaux et l'insuffisance des soins médicaux ont entraîné des dizaines de mouvements de protestation parmi les détenus, ainsi que des grèves de la faim et des violences qui ont causé un grand nombre de morts. Des problèmes similaires ont également conduit à des mutineries au Honduras, provoquant au moins deux morts. Aux États-Unis, des prisonnières se sont plaintes d'avoir été victimes de viol et de sévices sexuels, et des détenus de plusieurs établissements pénitentiaires ont dénoncé les passages à tabac, l'utilisation abusive de moyens de contrainte et l'usage d'armes paralysantes. Tout au long de l'année, Amnesty International a fait part aux gouvernements de la région de sa vive inquiétude face aux attaques et menaces répétées dont étaient victimes les journalistes et les défenseurs des droits humains. En Argentine, au moins 30 journalistes ont été victimes d'agressions, de menaces de mort répétées et de manœuvres d'intimidation. Les informations reçues dans plusieurs cas particuliers indiquaient que les forces de sécurité avaient peut-être participé à ces actes, ou étaient complices.

Au Chili, les défenseurs des droits humains qui cherchaient à faire la lumière sur les violations commises sous le gouvernement militaire ont également reçu des menaces de mort, tandis qu'en Colombie, au moins 10 militants en faveur des droits humains étaient assassinés. Au Mexique, un très grand nombre de défenseurs des droits humains et de journalistes qui enquêtaient sur des cas de violations de ces droits ou de corruption ont été menacés de mort, et les autorités se sont systématiquement abstenues d'agir. Des étrangers venus observer la situation des droits fondamentaux ont été empêchés de mener à bien leurs activités, et certains ont même été expulsés, accusés d'avoir enfreint la législation relative à l'immigration.

Soixante-quatorze personnes ont été exécutées aux États-Unis – le chiffre le plus élevé depuis 1955 – ce qui porte à 432 le nombre total de personnes exécutées dans ce pays depuis la fin du moratoire en 1977. La plupart des 62 étrangers condamnés à mort aux États-Unis n'ont pas pu bénéficier de l'assistance de leur consulat, en violation de la Convention de Vienne sur les relations consulaires (ONU).

Dans un geste sans précédent et inquiétant qui pourrait remettre en cause les mécanismes internationaux de lutte contre les violations des droits humains, la Jamaïque a dénoncé le Premier Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). Le Comité des droits de l'homme des Nations unies a déclaré que les délais fixés par le gouvernement jamaïcain pour l'examen des requêtes soumises par les condamnés à mort au comité et à la Commission interaméricaine des droits de l'homme ne pourraient être invoqués pour justifier l'exécution de prisonniers alors que leur requête n'a pas encore été examinée.

Deux personnes ont été exécutées au Guyana, tandis qu'au Chili, un projet de loi en faveur de l'abolition de la peine capitale a été rejeté par le Sénat. En revanche, quelques initiatives positives ont pu être observées : la Colombie a adhéré au Deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP, visant à abolir la peine de mort ; la Bolivie s'est dotée d'un nouveau Code pénal abolissant la peine capitale pour certains crimes, rendant ainsi la législation pénale du pays conforme à la Constitution, qui ne prévoit pas ce châtiment. Enfin, le Salvador a décidé de ne pas poursuivre dans la voie du rétablissement de la peine de mort.

Des centaines de prisonniers d'opinion avérés ou probables étaient toujours incarcérés dans la région. À Cuba, les autorités ont justifié la répression politique en se fondant sur l'hostilité persistante du gouvernement des États-Unis. Elles ont continué de refuser l'entrée du pays au rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme à Cuba. Étant donné les restrictions sévères imposées aux observateurs des droits humains, le nombre de prisonniers politiques était difficile à évaluer ; on estimait cependant qu'il y avait plusieurs centaines de prisonniers d'opinion dans le pays.

Au Pérou, la commission ad hoc chargée de recommander au président des mesures de clémence en faveur des prisonniers accusés à tort de terrorisme a vu son mandat prolongé jusqu'en août 1995. Au moins 3 000 prisonniers accusés de terrorisme, qui attendaient d'être jugés ou qui purgeaient déjà des peines prononcées à l'issue de procédures non conformes aux normes



internationales, et au moins 550 prisonniers d'opinion probables et 34 prisonniers d'opinion – tous accusés de terrorisme – étaient toujours incarcérés.

## AMÉRIQUES

Principales formes de violations des droits de l'homme recensées dans le Rapport annuel 1998

Exécutions extrajudiciaires

° Des personnes ont ou auraient été victimes d'exécutions extrajudiciaires dans 15 pays de la région.

"Disparitions"

° Des personnes ont "disparu" en 1997 ou n'avaient toujours pas été retrouvées après avoir "disparu" au cours des années précédentes dans quatre pays de la région.

Torture et mauvais traitements

° Des personnes auraient été torturées ou maltraitées par les forces de sécurité, la police ou d'autres agents de l'État dans 20 pays de la région.

° Dans cinq pays, des détenus sont ou seraient morts après avoir été torturés ou maltraités, privés de soins médicaux ou soumis à des conditions carcérales cruelles, inhumaines ou dégradantes.

Prisonniers d'opinion

° Des prisonniers d'opinion avérés ou probables étaient détenus dans sept pays.

Procès inéquitables

° Dans quatre pays, des prisonniers politiques se trouvaient derrière les barreaux après avoir été condamnés à l'issue de procès iniques en 1997.

Détention sans inculpation ni jugement

° Des personnes ont été arrêtées et détenues de manière arbitraire ou ont été maintenues en détention sans inculpation ni jugement dans cinq pays de la région.

Peine de mort

° Des exécutions ont eu lieu dans deux pays de la région.

° Des prisonniers étaient sous le coup d'une condamnation à mort dans huit pays.

Exactions commises par les groupes armés d'opposition

° Des groupes armés d'opposition se sont livrés à de graves exactions, notamment à des homicides délibérés et arbitraires de civils, à des actes de torture et à des prises d'otages, dans deux pays.

## ASIE/PACIFIQUE

Principaux événements de l'année civile 1997  
révisés dans le Rapport annuel 1998

À la veille du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le caractère universel et indivisible de ces droits n'a cessé d'être battu en brèche dans l'ensemble de la région Asie/Pacifique. Amnesty International s'est en particulier inquiétée de la crise économique qui a frappé de nombreux pays de la région et de ses conséquences sur les droits humains. Les groupes économiquement défavorisés, les travailleurs migrants et les minorités ethniques ont été les premiers touchés par les effets de l'instabilité politique et économique.

En Chine, des ouvriers qui protestaient contre la corruption ont été blessés par la police, et nombre d'entre eux ont été arrêtés. Au Viêt-Nam, le rédacteur en chef d'un journal a été placé en détention sans jugement pour avoir écrit un article sur la corruption au sein de l'administration. En Indonésie, le syndicaliste indépendant Muehtar Pakpahan a commencé à purger une peine de quatre ans d'emprisonnement après avoir été condamné uniquement en raison de ses activités pacifiques, et il attendait également d'être jugé pour subversion. Vingt-six personnes ont été détenues pendant trois jours pour avoir organisé un séminaire sur les droits syndicaux. En Corée du Sud, où plus de 650 personnes arrêtées aux termes de la loi sur la sécurité nationale étaient des prisonniers politiques, le gouvernement a délivré des mandats d'arrêt contre des dirigeants syndicaux, à la suite de mouvements de grève visant à protester contre les nouvelles dispositions de la législation du travail.

En Inde, des centaines de manifestants pacifiques, dont de nombreuses femmes, ont été arrêtés, harcelés et maltraités parce qu'ils protestaient contre la construction d'une centrale électrique. En Malaisie, des membres de la communauté indigène des Dayak Iban ont été appréhendés dans le cadre d'un litige foncier. La directrice d'une organisation non gouvernementale de femmes a été traduite en justice pour avoir rendu public un rapport sur les mauvais traitements dans les camps où sont internés des travailleurs migrants. Le gouvernement malais a eu recours à la loi relative à la sécurité intérieure pour réprimer les militants religieux et a menacé de l'utiliser contre des spéculateurs en devises étrangères. À Singapour, de hauts responsables gouvernementaux ont intenté une action civile contre deux membres d'un parti d'opposition, apparemment dans le but de les acculer à la faillite financière et de les empêcher ainsi de participer à la vie politique.

Pour la troisième année consécutive, la Corée du Nord a connu une grave crise en matière de droits humains, la population souffrant d'une terrible pénurie alimentaire. Selon certaines estimations, la malnutrition aurait causé chaque mois la mort de plusieurs milliers d'enfants – plus de deux millions de personnes ont ainsi péri au cours de ces trois dernières années – mais le refus persistant des responsables nord-coréens d'autoriser un suivi approprié de la situation interdisait toute évaluation plus précise.

En dépit de leurs déclarations concernant les valeurs asiatiques et le respect des différences culturelles, les gouvernements ont continué d'opprimer les minorités. La répression brutale des minorités ethniques réclamant la liberté de religion ou l'indépendance s'est poursuivie en Chine, notamment au Xinjiang et au Tibet. Les autorités militaires du Myanmar se sont rendues coupables d'exécutions extrajudiciaires, de déplacements forcés de population et de torture de personnes appartenant à des minorités ethniques.

Au Pakistan, la police aurait participé à une violente attaque contre une communauté chrétienne au Pendjab ; des procès auraient été engagés contre des membres de minorités religieuses. Le gouvernement du Bhoutan a arrêté environ 150 personnes, dont beaucoup appartenaient à la communauté sarehop ; il s'agissait probablement de prisonniers d'opinion. Des milliers de personnes auraient été incarcérées en raison de leur origine ethnique ou de leur comportement considéré comme non islamique en Afghanistan, où la torture et les mauvais traitements étaient monnaie courante. Des dizaines de milliers de femmes ont été contraintes de vivre recluses chez elles en vertu des règles édictées par les taliban.

Les réfugiés fuyant la persécution ont été victimes de la politique des gouvernements asiatiques, qui étaient nombreux à bafouer ouvertement les normes internationales. Les personnes arrivant en Australie sans visa ou dont les papiers n'étaient pas en règle étaient systématiquement – et arbitrairement – placées en détention jusqu'à ce qu'une décision soit prise concernant leur demande d'asile. Environ 400 réfugiés rohingya ont été renvoyés de force au Myanmar depuis des camps situés au Bangladesh, tandis qu'en Thaïlande, le gouvernement renvoyait plus de 6 000 réfugiés au Myanmar et refusait aux demandeurs d'asile la possibilité de contester le bien-fondé de leur détention. Aux Maldives, 17 demandeurs d'asile tués ont été détenus dans des conditions effroyables ; ils en étaient réduits à boire de l'eau de mer. Les ressortissants étrangers détenus au Japon ont été violemment maltraités et se sont vu refuser des soins médicaux ; l'un d'eux est mort dans des circonstances suspectes.

Les civils non armés étaient les principales victimes des conflits armés qui se sont poursuivis dans la région. Des centaines d'entre eux ont trouvé la mort à la suite de massacres et d'attaques délibérées lancées par divers groupes armés en Afghanistan. Au Cambodge, un attentat à la grenade, perpétré en mars contre une manifestation non violente organisée par un parti d'opposition, a fait au moins 16 morts ; par ailleurs, les forces gouvernementales ont délibérément tué plus de 45 sympathisants présumés de l'opposition à la suite du coup d'État de juillet. De nombreux civils non armés ont été tués lors des combats qui ont opposé les forces gouvernementales et les groupes armés d'opposition dans diverses régions de l'Inde.

Au Myanmar, l'intensification des combats a poussé des dizaines de milliers de Karen et de Shan à se réfugier en Thaïlande pour échapper aux mauvais traitements brutaux et au portage forcé auxquels les soumettaient les militaires. Au Népal, dans le contexte d'un conflit relativement circonscrit, environ 700 personnes auraient été incarcérées sans jugement pour leur participation à la « guerre populaire » ; en outre, un groupe armé d'opposition s'est rendu responsable d'au moins 18 homicides délibérés et arbitraires.

Des centaines d'exécutions extrajudiciaires et de « disparitions » ayant eu lieu sur l'île de Bougainville, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, n'ont pas fait l'objet d'investigations, en dépit d'initiatives en vue d'un règlement pacifique du conflit. Des milliers de Tamouls, dont de très nombreuses personnes susceptibles d'être considérées comme des prisonniers d'opinion, ont été arrêtés à Sri Lanka, où le gouvernement, tout comme les Tigres libérateurs de l'Éclat tamoul, un groupe armé d'opposition, étaient responsables de graves atteintes aux droits humains. Amnesty International a notamment eu connaissance d'environ 80 cas de « disparition » en 1997. En août, au Pakistan, le gouvernement a fait passer une loi qui confère à la police des pouvoirs considérables lui permettant de recourir à la force meurtrière contre quiconque « commet, ou est supposé être sur le point de commettre, une infraction terroriste » ; au moins 50 exécutions extrajudiciaires ont également été recensées dans ce pays.

Les gouvernements des différents États de la région avaient fréquemment recours à une législation répressive pour intimider leurs opposants ; en Inde, il y avait des milliers de prisonniers politiques, notamment des défenseurs des droits humains, et au moins 300 seraient morts en détention. En Indonésie, les prisons renfermaient au moins 300 prisonniers d'opinion – dont de nombreux opposants pacifiques – et la torture des détenus était monnaie courante. Au Myanmar, le gouvernement détenait plus de 1 200 prisonniers politiques, et intimidait les opposants en les plaçant en détention pour de courtes durées. Des centaines de prisonniers politiques étaient détenus sans inculpation ni jugement au Pakistan, et de nombreux autres ont été jugés à l'issue de procès inéquitables. La torture, notamment le viol, était une pratique fort répandue dans ce pays.

Certains gouvernements ont ouvertement bafoué la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que d'autres traités internationaux relatifs aux droits humains. L'Australie a introduit une législation autorisant expressément les autorités à ne pas respecter les traités internationaux relatifs aux droits fondamentaux précédemment ratifiés par le gouvernement ; elle a refusé de souscrire à une clause contraignante, prévoyant le respect « des droits fondamentaux tels qu'ils

sont énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme », dans un accord-cadre avec l'Union européenne. Le gouvernement de la Corée du Nord a annoncé qu'il dénonçait le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Allant à l'encontre des initiatives des Nations unies en faveur de l'abolition de la peine capitale, les Philippines, qui comptaient au moins 450 condamnés dans les couloirs de la mort, ont ouvert la voie à une éventuelle reprise des exécutions en 1998 ; en outre, la police aurait torturé des suspects dans le but de leur arracher des aveux. Le recours à la peine de mort a aussi considérablement augmenté à Taiwan.

Cependant, quelques progrès ont été enregistrés dans la région. Ainsi, des initiatives ont été prises au Bangladesh, aux Fidji, à Sri Lanka, au Népal et en Thaïlande pour mettre en place des commissions nationales des droits humains. En Chine, le gouvernement a signé le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et a aboli la peine de mort pour les mineurs. Toujours en Chine, le célèbre dissident Wei Jingsheng, entre autres, a été libéré pour des raisons médicales. En Inde, le gouvernement a signé la Convention des Nations unies contre la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants. Kim Dae-jung, ancien prisonnier d'opinion, a été élu à la présidence de la Corée du Sud en décembre ; il a promis de libérer les prisonniers politiques et d'entreprendre des réformes en matière de droits humains. Le gouvernement du Sri Lanka a annoncé qu'il prendrait des mesures contre les membres des forces de sécurité impliqués dans des "disparitions" survenues les années précédentes. La Thaïlande a adopté une nouvelle Constitution contenant d'importantes dispositions relatives à la défense des droits humains.

## ASIE/PACIFIQUE

Principales formes de violations des droits de l'homme recensées dans le Rapport annuel 1998

Exécutions extrajudiciaires

° Des personnes ont ou auraient été victimes d'exécutions extrajudiciaires dans 11 pays de la région.

"Disparitions"

° Des personnes ont "disparu" en 1997 ou n'avaient toujours pas été retrouvées après avoir "disparu" au cours des années précédentes dans cinq pays de la région.

Torture et mauvais traitements

° Des personnes auraient été torturées ou maltraitées par les forces de sécurité, la police ou d'autres agents de l'État dans au moins 22 pays de la région.

° Dans 11 pays, des détenus sont ou seraient morts après avoir été torturés ou maltraités, privés de soins médicaux ou soumis à des conditions carcérales cruelles, inhumaines ou dégradantes.

Prisonniers d'opinion

° Des prisonniers d'opinion avérés ou probables étaient détenus dans 18 pays.

Procès inéquitables

° Dans trois pays, des prisonniers politiques se trouvaient derrière les barreaux après avoir été condamnés à l'issue de procès iniques en 1997. Dans de nombreux autres, des personnes condamnées au cours des années précédentes à l'issue de procès iniques ont été maintenues en détention.

Détention sans inculpation ni jugement

° Des personnes ont été arrêtées et détenues de manière arbitraire ou ont été maintenues en détention sans inculpation ni jugement dans 12 pays.

Peine de mort

° Des exécutions ont eu lieu dans 12 pays.

° Des prisonniers étaient sous le coup d'une condamnation à mort dans 15 pays.

Exactions commises par les groupes armés d'opposition

° Les groupes armés d'opposition se sont livrés à de graves exactions, notamment à des homicides délibérés et arbitraires, à des actes de torture et à des prises d'otages dans neuf pays.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Amnesty International Report 1998: Annual Report Summaries 1998, An Overview of Amnesty International Annual Report. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - mai 1998.

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :

## EUROPE

Principaux événements de l'année civile 1997  
exposés dans le Rapport annuel 1998

Le recours à la torture et aux mauvais traitements par les forces de sécurité, la police et d'autres agents de l'État a constitué cette année encore la forme de violation des droits humains la plus fréquemment dénoncée en Europe. Des cas de sévices ont en effet été répertoriés dans 28 pays. Des personnes sont mortes après avoir été torturées dans au moins cinq pays européens en 1997. En janvier et en février, des personnes ont été arrêtées et maltraitées en Albanie par des policiers en uniforme ou en civil, ou par des civils opérant sous forme de groupes liés aux autorités, à l'occasion de manifestations antigouvernementales protestant contre des plans d'épargne frauduleux. De même, en Macédoine, à la suite de mouvements de protestation survenus en juillet, des centaines de personnes appartenant en majorité à la communauté albanaise ont été torturées ou maltraitées par la police. La torture et les mauvais traitements infligés aux détenus étaient également, semble-t-il, monnaie courante en Biélorussie, où la pratique appelée *press-camera*, qui consiste à utiliser certains détenus pour surveiller les autres et leur faire subir des sévices, est très répandue dans les prisons et dans les centres de détention. En Belgique et en Italie, les forces armées ont fait l'objet de nouvelles allégations portant sur leur comportement au cours de la mission de maintien de la paix de l'ONU en Somalie, en 1995 : elles auraient infligé à des Somaliens des mauvais traitements et des tortures. Le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale s'est inquiété de ce que les autorités de Bulgarie ne faisaient rien pour enquêter sur les cas de harcèlement et de mauvais traitements visant les membres de minorités ethniques, en particulier les Rom.

En octobre, le président Eltsine a pris une mesure positive en signant un décret qui envisageait, compte tenu des recommandations du Conseil de l'Europe et du Comité des Nations unies contre la torture, une réforme progressive du système pénitentiaire de la Fédération de Russie, où des actes de torture et des mauvais traitements infligés par des représentants de l'ordre, de même que des sévices au sein de l'armée, sont régulièrement signalés. En Turquie, la torture continuait d'être une pratique courante dans les postes de police et les gendarmeries ; cependant, une nouvelle loi réduisant de trente à dix jours la durée maximum de la garde à vue dans les provinces soumises à l'état d'urgence a eu un certain effet. Les réformes ne se conformaient pas encore aux normes internationales, puisqu'elles n'interdisaient pas la détention au secret, dont on sait qu'elle favorise généralement la torture.

En France, des informations ont continué de faire état de tirs mortels, de mauvais traitements et de viols imputables à des agents de la force publique. Un certain nombre de ces agents, accusés d'avoir commis de tels actes au cours des années précédentes, ont été traduits en justice avec un retard considérable. Ils ont été soit acquittés, soit condamnés à des peines d'emprisonnement symboliques. En Allemagne, il est de nouveau apparu que des mauvais traitements avaient été infligés par la police à des étrangers, dont des demandeurs d'asile, et à des membres de minorités ethniques. Au Royaume-Uni, les enquêtes ouvertes au sujet de cas de morts en garde à vue ont révélé que certaines méthodes de contrainte utilisées par les agents de la force publique avaient entraîné la mort de détenus.

Des conditions carcérales équivalant à des mauvais traitements continuaient à être signalées dans certains pays, notamment la Russie, où le procureur général a exprimé sa préoccupation devant la grave surpopulation des prisons et a révélé que 2 000 détenus avaient succombé à la tuberculose en 1996, soit un taux de mortalité 10 fois supérieur à celui de l'ensemble de la population. Au Royaume-Uni, des rapports médicaux indépendants ont indiqué que les conditions de détention dans les Special Security Units (SSU, quartiers de haute sécurité) entraînaient une détérioration alarmante de la santé physique et mentale des prisonniers.

Dans toute la région, des cas de prisonniers d'opinion et de prisonniers politiques ont été signalés. En Azerbaïdjan, des personnes ont été condamnées pour des raisons politiques, à

l'issue de procès qui ne respectaient pas, semble-t-il, les normes internationales : en effet, des témoignages qui avaient peut-être été extorqués sous la contrainte ont été retenus à titre de preuve. En Grèce, environ 250 objeteurs de conscience refusant le service militaire pour des raisons religieuses ont été incarcérés. Cependant, la situation a évolué dans le bon sens avec l'adoption par le Parlement grec, en juin, d'une nouvelle loi relative à la conscription qui prévoit la possibilité d'un service civil de remplacement. La durée du service civil de remplacement, qui excède de dix-huit mois celle du service militaire, conserve toutefois un caractère punitif. Cinq personnes au moins auraient "disparu" en Turquie, alors qu'elles se trouvaient aux mains des forces de sécurité, et une vingtaine d'autres ont été tuées dans des circonstances laissant à penser qu'il s'agissait d'exécutions extrajudiciaires. En Bosnie-Herzégovine, aucune information n'a pu être obtenue sur le sort de plus de 19 000 personnes, dont un grand nombre ont "disparu" alors qu'elles étaient aux mains de la police ou des forces armées. Une part importante des 2 000 personnes et davantage qui étaient portées manquantes à la suite du conflit armé en Croatie auraient "disparu". Par ailleurs, des centaines de cas ont été élucidés, essentiellement du fait de l'identification de corps ensevelis dans des charniers et exhumés par les autorités croates ou par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Certains progrès se sont manifestés en ce qui concerne la peine de mort, notamment la commutation de toutes les sentences capitales et l'abolition de ce châtiment pour tous les crimes en Géorgie, et, en Azerbaïdjan – pays où au moins 16 condamnations à mort avaient été prononcées au cours de l'année –, l'annonce officielle d'un moratoire sur les exécutions. En revanche, en Biélorussie, 30 personnes au moins ont été exécutées ; le Comité des droits de l'homme des Nations unies a exprimé son inquiétude devant le nombre élevé d'exécutions dans ce pays, ainsi que devant le nombre de crimes punis de la peine capitale. Vingt-six exécutions ont été signalées au Kirghizistan, mais en octobre, le président Akaïev a donné force de loi à un nouveau Code pénal, qui réduisait le nombre d'infractions passibles de la peine de mort. En Russie, où 846 personnes au moins se trouvaient encore sous le coup d'une condamnation à la peine capitale, le président Eltsine a, semble-t-il, demandé au gouvernement de prendre des mesures allant dans le sens de l'abolition de ce châtiment. Treize personnes ont été exécutées en Ukraine et plus de 260 sont restées sous le coup d'une condamnation à mort, ce qui a amené l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à adopter en janvier une résolution condamnant la poursuite des exécutions et menaçant d'exclure ce pays du Conseil de l'Europe si cette pratique persistait.

Amnesty International a fait état toute l'année de ses préoccupations face aux exactions commises par des groupes armés d'opposition dans trois pays d'Europe. En Espagne, le groupe armé basque Euskadi ta Askatasuna (ETA) a continué à se livrer à de graves atteintes aux droits humains, prenant pour cible à la fois des membres des forces de sécurité et des civils. Treize homicides lui seraient imputés, ce qui traduit une nette augmentation par rapport à l'année dernière. Des organisations armées séparatistes, d'extrême gauche ou islamistes agissant en Turquie se sont rendues responsables d'au moins 15 homicides délibérés et arbitraires de civils et de prisonniers. Au Royaume-Uni, 15 civils ont été tués par des membres de groupes politiques armés en Irlande du Nord ; ces formations se sont également livrées à des actions punitives contre des membres de leurs propres communautés : on a recensé 150 cas de blessures par balle, parfois mortelles, et au moins 72 cas de passages à tabac.

Tout au long de l'année, en Turquie, les autorités ont continué à renvoyer de force dans leur pays d'origine des réfugiés reconnus en tant que tels et des demandeurs d'asile, parmi lesquels figuraient notamment des ressortissants irakiens et iraniens. En Russie, les demandeurs d'asile continuaient à être placés en détention, en violation des normes internationales, à se voir refuser l'accès aux procédures d'asile et pouvaient, dans certains cas, être renvoyés de force dans des pays où ils risquaient d'être victimes de violations de leurs droits fondamentaux. Des réfugiés originaires de Bosnie-Herzégovine, ou des personnes déplacées à l'intérieur de ce pays, n'ont pu regagner leur foyer soit en raison du danger inhérent à ce retour soit à cause d'obstacles bureaucratiques. Leur nombre s'élevait à environ 1,4 million.



## EUROPE

Les principales formes de violations des droits humains recensées dans le Rapport annuel 1998

### Exécutions extrajudiciaires

Des personnes ont ou auraient été victimes d'exécutions extrajudiciaires dans trois pays de la région.

### "Disparitions"

Dans cinq pays, des personnes auraient "disparu" en 1997 ou n'avaient toujours pas été retrouvées après avoir "disparu" au cours des années précédentes.

### Torture et mauvais traitements

Des personnes auraient été torturées ou maltraitées par les forces de sécurité, la police ou d'autres agents de l'État dans 28 pays de la région.

Dans cinq pays, des détenus sont ou seraient morts après avoir été torturés ou maltraités, privés de soins médicaux ou soumis à des conditions carcérales cruelles, inhumaines ou dégradantes.

### Prisonniers d'opinion

Des prisonniers d'opinion avérés ou probables étaient détenus dans 17 pays.

### Procès inéquitables

Dans six pays, des prisonniers politiques se trouvaient derrière les barreaux après avoir été condamnés à l'issue de procès iniques en 1997.

### Détention sans inculpation ni jugement

Des personnes ont été arrêtées et détenues de manière arbitraire ou ont été maintenues en détention sans inculpation ni jugement dans cinq pays.

### Péine de mort

Des exécutions ont eu lieu dans sept pays.

Des prisonniers étaient sous le coup d'une condamnation à mort dans 14 pays.

### Exactions commises par les groupes armés d'opposition

Dans trois pays, des groupes armés d'opposition se sont livrés à de graves exactions, parmi lesquelles des homicides délibérés et arbitraires de civils, des actes de torture et des prises d'otages.

## AFRIQUE DU NORD/MOYEN-ORIENT

Principaux événements de l'année civile 1997  
exposés dans le Rapport annuel 1998

En 1997, des centaines de procès inéquitables, à l'issue desquels ont été prononcées des peines d'emprisonnement politique, ont été recensés dans la plupart des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Des centaines de détenus sont restés incarcérés pour des raisons politiques, des années après leur arrestation, sans inculpation ni jugement. La torture était toujours très répandue, voire systématique dans certains pays, et le nombre d'exécutions répertorié par Amnesty International a augmenté de façon significative.

Certaines évolutions positives ont été signalées pendant l'année. En Égypte, par exemple, le Tribunal administratif suprême a confirmé le décret qui interdisait la pratique des mutilations génitales féminines dans les hôpitaux publics. Par ailleurs, l'Arabie saoudite a adhéré à la Convention des Nations unies contre la torture, en émettant des réserves, ainsi qu'à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

En Algérie, l'année 1997 a été marquée par de graves violences dirigées contre les civils, parmi les pires depuis le début du conflit en 1992. Dans les zones rurales, des groupes armés ont massacré des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants avec une brutalité indescriptible. Souvent, les tueries se sont poursuivies pendant des heures dans des villages proches de casernes militaires sans que ni l'armée ni les forces de sécurité n'interviennent pour mettre fin aux massacres ; chaque fois, les assaillants ont pu s'enfuir sans rencontrer d'obstacle. Les forces de sécurité se sont rendues responsables d'exécutions extrajudiciaires, de tortures et de "disparitions", et les milices armées ont commis des homicides délibérés et arbitraires et d'autres exactions à l'encontre de civils. Pour leur part, les groupes armés qui se définissaient eux-mêmes comme des « groupes islamiques » ont continué à tuer, à torturer, à enlever et à menacer de mort des civils.

En octobre, Amnesty International s'est associée à d'autres organisations de défense des droits humains pour demander qu'une enquête internationale soit menée sur la situation des droits fondamentaux en Algérie.

Dans certains pays, notamment à Bahreïn et en Arabie saoudite, les normes internationales d'équité des procès étaient systématiquement bafouées, le secret des procédures et l'absence de défenseur étant de règle. Au Liban, de très nombreux civils ont fait l'objet de procès sommaires devant des tribunaux militaires. En Syrie, des dizaines de personnes ont été arrêtées pour des raisons politiques, tandis que des centaines de prisonniers politiques, dont des prisonniers d'opinion, restaient incarcérés depuis les années 80. Au Koweït, plus de 120 personnes continuaient à purger des peines d'emprisonnement à la suite de procès iniques qui se sont déroulés depuis 1991.

En Iran, les disciples de certains membres du clergé chiite, ainsi que des centaines d'opposants politiques, d'écrivains, de journalistes et d'intellectuels ont été emprisonnés à la suite de procès iniques ; certains ont été placés en détention sans jugement. En Égypte, des milliers de membres ou de sympathisants présumés de groupes islamistes interdits ont été maintenus en détention sans inculpation ni jugement, parfois pendant plusieurs années, et des centaines de métayers opposés à une nouvelle loi agraire ont été arrêtés. En Israël et dans les Territoires occupés, des centaines de Palestiniens ont été arrêtés pour des motifs liés à la sécurité. Au moins 460 d'entre eux ont été placés en détention administrative sans inculpation ni jugement. Au moins 150 ressortissants libanais étaient toujours incarcérés sans inculpation ni jugement, dans certains cas depuis 12 ans, au centre de détention de Khiam, dans le sud du Liban, qui est administré par l'Armée du Liban-Sud (ALS), une milice libanaise favorable à Israël.

Des cas de torture et de mauvais traitements ont encore été signalés dans 16 pays. En Égypte, ces agissements restaient systématiques dans les locaux du service de renseignements de la sûreté de l'État et les postes de police, ainsi que, parfois, dans les prisons. En Tunisie, des dizaines d'épouses et de parentes de partisans emprisonnés ou exilés du mouvement islamiste Ennahda se sont plaintes d'avoir été maltraitées, menacées de torture, notamment de viol, et soumises à des pressions

visant à les contraindre à divorcer d'avoir leur mari ; les défenseurs des droits humains étaient de plus en plus souvent pris pour cibles. Le Comité des Nations unies contre la torture a déclaré que certaines des méthodes d'interrogatoire utilisées par Israël constituaient des formes de torture. Dans les territoires relevant de l'Autorité palestinienne, trois détenus au moins sont morts en détention, manifestement après avoir été torturés. Quarante enfants indigènes auraient été torturés ou maltraités par la police à Djedda, en Arabie saoudite.

Des châtiments judiciaires cruels et inhumains, tels que l'amputation, la flagellation et la lapidation, étaient couramment infligés dans divers pays du Golfe, notamment l'Iran, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et le Yémen. Dans l'émirat de Ras al Khaimah (Émirats arabes unis), une Sri-Lankaise et un Indigène auraient été condamnés respectivement à 130 et 90 coups de fouet. La peine de flagellation a été étendue aux infractions au Code de la route et, semble-t-il, à la mendicité.

Le nombre de condamnations à mort, souvent prononcées à l'issue de procès inéquitables, est resté élevé en 1997. Quant aux exécutions recensées par Amnesty International, leur nombre s'est nettement accru. Il y a eu au moins 122 exécutions en Arabie saoudite, de nombreuses victimes étant des travailleurs migrants condamnés à l'issue de procès d'une iniquité flagrante, qui se sont déroulés en secret et sans l'assistance d'un défenseur. En Iran, 143 personnes au moins auraient été exécutées, dont certaines par lapidation. Au Yémen, deux personnes ont été exécutées et crucifiées. À Dubaï (Émirats arabes unis), trois ressortissants indigènes ont été fusillés par un peloton d'exécution. Huit personnes au moins ont été exécutées en Libye.

En Irak, des centaines de prisonniers de droit commun et politiques ayant fait l'objet d'une condamnation auraient été exécutés dans les prisons d'Abou Ghraïb et d'Al Radhwaniga, non loin de Bagdad, et des dizaines de milliers d'opposants présumés arrêtés au cours des années précédentes restaient incarcérés. Le sort de milliers de personnes "disparues" au cours des années précédentes n'avait toujours pas été élucidé.

En Égypte, des groupes islamistes armés ont été responsables de l'homicide arbitraire d'au moins 100 civils non armés, principalement des touristes étrangers. Des groupes kurdes auraient commis de graves atteintes aux droits fondamentaux, notamment des homicides et des viols, au Kurdistan irakien. En Israël, 29 civils au moins ont été tués de façon délibérée et arbitraire par des groupes armés palestiniens opposés au processus de paix.

#### AFRIQUE DU NORD/MOYEN-ORIENT

Les principales formes de violations des droits humains recensées dans le Rapport annuel 98

##### Exécutions extrajudiciaires

° Des personnes ont ou auraient été victimes d'exécutions extrajudiciaires dans cinq pays de la région.

##### "Disparitions"

° Dans neuf pays, des personnes ont "disparu" en 1997 ou n'avaient toujours pas été retrouvées après avoir "disparu" au cours des années précédentes.

##### Torture et mauvais traitements

° Des personnes auraient été torturées ou maltraitées par les forces de sécurité, la police ou d'autres agents de l'État dans 16 pays de la région.

° Dans six pays, des détenus sont ou seraient morts après avoir été torturés ou maltraités, privés de soins médicaux ou soumis à des conditions carcérales cruelles, inhumaines ou dégradantes.

##### Prisonniers d'opinion

° Des prisonniers d'opinion avérés ou probables étaient détenus dans 18 pays.

##### Procès inéquitables

° Dans 13 pays, des prisonniers politiques se trouvaient derrière les barreaux après avoir été condamnés à l'issue de procès iniques en 1997.

##### Détention sans inculpation ni jugement

° Des personnes ont été arrêtées et détenues de manière arbitraire ou ont été maintenues en détention sans inculpation ni jugement dans 11 pays.

Peine de mort

- Des exécutions ont eu lieu dans 10 pays.
- Des prisonniers étaient sous le coup d'une condamnation à mort dans 15 pays.

Exactions commises par les groupes armés d'opposition

- Dans cinq pays, des groupes armés d'opposition se sont livrés à de graves exactions, parmi lesquelles des homicides délibérés et arbitraires de civils, des actes de torture et des prises d'otages.